



N°57 Juin 2018

Sommaire

- Le mot du Président
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 mars 2018
- Compte rendu du CA du 23 avril 2018 (extraits)
- Annonces
- La recette de tante Yvonne :
Plies ou carrelets farcis

Les statistiques 2017 du site carrelets-charentais.com

en : visiteurs - visites - pages vues
depuis janvier :

Exemple de janvier 265 visiteurs, 330
visites, 719 pages vues

- janvier :	265-330-719
- février :	260-294-621
- mars :	349-472-1206
- avril :	381-530-1305
- mai :	866-1022-2495
- juin :	462-569-1176
- juillet :	394-481-952
- août :	587-697-1447
- septembre :	357 - 432 - 953
- octobre :	336 - 451- 1184
- novembre :	346 - 497 - 2769
- décembre :	224 - 345 - 1006
- Total :	4841 - 6139 - 15855

et 133480 requêtes ou HITS

Les pages les plus visitées dans les
derniers mois : les annonces et les
vacances.

Le mot du Président

Je remercie tous les adhérents et leurs amis qui sont venus assister à notre Assemblée Générale à Fouras. L'intérêt de cette présence permet d'affirmer devant les organismes de tutelle et de nos partenaires la vitalité et la force de notre association. Cela nous permet d'être crédibles lorsque nous sommes sollicités. Aussi je lance un appel à tous, pour être nos ambassadeurs voir nos recruteurs afin de monter en puissance. Ainsi nous pourrions mieux discuter et même exiger lors des échéances qui nous attendent en 2018, c'est-à-dire : la reconnaissance au patrimoine, l'intégration à l'union « Arc Atlantique », le partenariat au sein du « Parc Naturel des Estuaires ».

Le mois de Mai est toujours favorable pour une acquisition voir un projet de construction, nous sommes souvent sollicités pour des actions que je qualifierai « d'expertise ». Certes cela provient d'une lecture attentive de notre site mais l'enseignement que je tire, c'est que les gens ignorent souvent le fonctionnement de notre association.

Je vous rappelle que comme à l'accoutumée, nous participons à des journées artistiques en Août (à Port-des-Barques, à Fouras), où la mise en lumière de vos installations est favorable à notre promotion. Nous sommes aussi concernés par les "Journées du Patrimoine" en Septembre où je vous demande d'avoir la gentillesse d'ouvrir vos installations aux visiteurs.

D'avance merci.

Cordialement

Patrick BELLOUARD

Dernière minute :

Question posée à l'Assemblée Générale concernant la signature des permis de construire par un architecte DPLG. Après enquête auprès des services de l'urbanisme des communes et de leur regroupement, de la DDTM, il n'y a pas l'obligation d'une telle procédure. Seules, les installations devant recevoir du public (associations, carrelets pédagogiques) sont soumises à ce contrôle car elles doivent respecter des normes concernant la sécurité.

Fête des Voisins de Carrelets de Fouras nord (de la plage nord à la baie d'Yves). Pique-nique dimanche 1er juillet, 12h30, RDV face à la Maison de retraite comme en 2017 - GPS DD : 45.996606, -1.082041

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 mars 2018

En présence du maire de Fouras, Madame Sylvie MARSILLY, accompagnée de Monsieur Henri MORIN, Conseiller chargé du Tourisme à Fouras, le Président Patrick BELLOUARD ouvre cette Assemblée Générale en saluant la présence de Serge CARRÈRE, président des carrelets de Sud-Gironde, de Monsieur Bruno GARCIA, Fédération Départementale des Pêcheurs de Charente Maritime et de M. Denis GATEAU de la DDTM, responsable de la GIDPM (Gestion Intégrée du Domaine Public Maritime).

Il rend hommage à notre ami Jean-Marie DESFORGES disparu il y a quelques mois et donne ensuite la parole à Jean-Louis MARTIN, Président d'Honneur, qui a tenu à rendre un hommage personnel à son ami Robert CHATELIER, Conseiller Départemental et maire de Soubise, disparu brutalement il y a quelques semaines, qui nous a toujours apporté un soutien amical et efficace dans les actions entreprises pour défendre et pérenniser la présence sur nos côtes des carrelets qui font partie des paysages et du patrimoine culturel de notre département.

Dans son allocution de bienvenue, Sylvie MARSILLY, après avoir évoqué sa longue et fructueuse collaboration avec Robert CHATELIER, nous présente sa commune. Du plan de prévention des risques maritimes à la présence des carrelets « pédagogiques » en passant par les importants travaux de protection côtière en cours, ce sont les projets, les enjeux et les réalisations de « Fouras-les-Bains » qui nous sont présentés en quelques minutes. La ville de Fouras est marquée par la présence de nombreux carrelets, depuis la plage nord jusqu'aux installations de la plage sud qui s'illustrent depuis trois ans par des animations estivales ouvertes au public, « Carrelets en Lumière » pilotées par l'association « Territoires Imaginaires », fort appréciées par le public local et les touristes.

Rapport moral du Président Patrick BELLOUARD :

Les adhérents des carrelets charentais regroupent en fait une multitude d'identités et de personnalités. Tout nous différencie : l'origine géographique, les parcours professionnels et culturels et l'âge. L'implantation de nos installations le long de l'estran et des estuaires, nous isole un peu parfois et pourtant vous êtes tous là aujourd'hui, réunis pour faire valoir et reconnaître votre passion « la pêche au carrelet » ce dont je vous remercie sincèrement.

Forts de ce soutien, nous avons œuvré pour que cette volonté soit reconnue et ce dans deux directions : l'une départementale, en affirmant cette volonté d'être reconnus comme éléments incontournables du patrimoine charentais, l'autre régionale au sens très large du terme par la constitution d'une union de toutes les associations pratiquant ce mode de pêche. Dans les deux cas nous avons participé à la rédaction d'une « charte carrelet », dont je vous donnerai lecture du projet pour celle départementale, et Serge CARRÈRE pour celle de l'union. Par ailleurs, la DDTM s'est engagée à réviser certaines normes de construction qui pour des réalisations privées ne sont pas nécessaires, afin de limiter les contraintes engendrées par l'étude de dangerosité appliquées à certains sites : Monsieur Denis GATEAU vous en parlera dans quelques instants.

Je vous ai affirmé il y a quelques lignes que notre richesse associative provenait de notre diversité : nous avons tous des compétences et des connaissances que nous appliquons à nos installations et n'hésitons pas à partager. Les différents appels que je reçois sont significatifs de l'isolement de certains d'entre nous, aussi je vous invite au dialogue certes avec les membres du CA qui font de leur mieux pour répondre à vos demandes mais aussi entre tous, soit par la contribution d'informations utiles à la rubrique « adhérents » de notre site internet, soit par l'organisation de journées festives comme « la Journée des Voisins de Carrelet », par ilots géographiques de façon à vous connaître, vous apprécier, et partager vos solutions aux problèmes car à plusieurs on est toujours plus performants.

Mon équipe en place depuis un an m'a beaucoup aidé quotidiennement par sa disponibilité et ses compétences. Je la remercie de son assiduité et pour la qualité des travaux exécutés que ce soit pour répondre aux demandes ou par la conception et la rédaction de documents et d'ouvrages. Je pense que l'« Echo des Estuaires » et l'« Agenda des marées » vous ont apporté des éléments utiles à l'exercice de votre passion. A tous je vous dis merci pour votre confiance : nous essaierons de faire pour le mieux avec la volonté de nous améliorer si possible.

Rapport d'activité du secrétaire Jean-Charles KOENIG :

Le secrétaire évoque le nombre de réunions illustrant notre fonctionnement interne. S'y ajoutent des participations « extérieures » (parc naturel marin, gestion de la baie de l'Aiguillon, commissions d'attribution des emplacements, création de l'union des carrelets de la côte atlantique) et pour terminer des activités festives, culturelles et patrimoniales (« Journée des Voisins de Carrelets », « Carrelets en Lumière », la « Route des Carrelets », les « Journées du patrimoine »).

Dans le sillage des travaux de la « Commission Communication » créée en mai 2016, il rappelle les initiatives prises en 2017 : - Création d'un « Agenda des marées » (La Rochelle – La Pallice en 2017, 3000 exemplaires et Charente-Maritime – La Rochelle et Royan – en 2018, 5000 exemplaires), distribué dans les ports, mairies, syndicats d'initiative avec l'ambition de faire connaître notre association à un large public.

- « Journée des Voisins de carrelet », sur le mode de la « Journée des Voisins », destinée à faire se rencontrer et mieux se connaître les propriétaires et usagers de carrelets d'une même zone géographique. Faciliter les échanges d'information, le partage d'expériences et les actes d'entraide et de solidarité, promouvoir des moments festifs et des contacts personnels : telles sont les ambitions de cette initiative.

Il appelle les membres de l'association à ouvrir leurs installations au public et à accueillir les visiteurs à l'occasion des « Journées du patrimoine », les 15 et 16 septembre prochain.

Le Secrétaire, à l'occasion de l'évocation des différents supports de communication (Écho des estuaires, Agenda des Marées, site internet) remercie Bernard TURBOT, qui nous quitte pour s'installer à Bordeaux, de la qualité et de l'étendue du travail accompli dans ces domaines très techniques : Bernard reste l'artisan de l'entrée de notre association dans l'ère de la modernité technologique et la qualité de sa disponibilité et de son engagement à nos côtés mérite d'être soulignée.

En lien avec l'évocation des réunions, déplacements et travaux qui ont jalonné l'année qui vient de s'écouler, le Secrétaire précise que plus de 7500 km ont été parcourus et plus de 1000 heures de travail ont été consacrées par les uns et les autres au nom et au bénéfice de l'association.

Ces « Contributions Volontaires » méritent d'être reconnues et comptabilisées dans les paramètres économiques de l'association, même s'ils n'ont pas d'incidence sur la situation financière. Leur intégration, comme le permet la réglementation dès lors qu'elle est précise et argumentée, dans le compte de résultats de l'association permettra de fournir une image plus réaliste du fonctionnement économique de l'association. Associée à une présentation normalisée de nos comptes, elle facilitera les éventuelles demandes de subvention par une plus-value de légitimité.

Rapport financier du Trésorier Georges LAROCHE:

Le Trésorier commente les résultats financiers de l'association, qui sont globalement satisfaisants et consacre quelques instants à l'explication du déficit de 600€ environ enregistré en 2017.

Un certain nombre de dépenses effectuées en 2017 portent sur des acquisitions (autocollants, cartes de membre, fournitures) destinées à être utilisées au-delà de l'exercice financier 2017. Par exemple, l'assurance MAIF pour 2017 mais aussi pour 2018 ont été payées sur le budget 2017. Le total de ces diverses dépenses anticipées correspond à peu près au déficit enregistré, dont les conséquences deviennent de ce fait négligeables.

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.

Ces trois rapports soumis au vote de l'assemblée sont approuvés à l'unanimité.

Élection de membres du CA. :

- 3 administrateurs sont démissionnaires pour raison personnelle ou ne souhaitent pas se représenter : Michel HUBERT, Guy PONTEZIÈRE et Bernard TURBOT.

- 2 administrateurs sont déclarés sortants : Patrick BELLOUARD et Nelly VERDIER, qui se représentent. L'assemblée les réélit à l'unanimité.

- Pas de candidat dans la salle pour occuper les 3 sièges disponibles.

A l'occasion du repas, le Président remettra aux administrateurs qui nous quittent un très beau recueil de photographies de carrelets (dont certains n'existent plus depuis la tempête de 1999 ou depuis la tempête Xynthia en 2010) pour commémorer leur passage parmi nous.

Cotisation : l'assemblée décide de maintenir à 20 € le montant de la cotisation.

Les invités :

Le Président invite Monsieur Denis GATEAU (DDTM) à prendre la parole pour préciser les règles de gestion du « parc » de carrelets du département (400 AOT existantes sur 518 places maximum) et les modalités d'attribution des emplacements disponibles. Monsieur GATEAU rappelle les principaux points : conditions d'installation, redevance, usage personnel non lucratif, obligations et interdictions, recommandations, etc. Tous ces éléments figurent sur les documents disponibles sur notre site et sur les AOT (Autorisations d'Occupation du Territoire maritime) mais leur rappel est toujours indispensable.

Il rappelle aussi la difficulté d'ordre administratif à nous communiquer (hors commissions d'attribution pour lesquelles nous sommes destinataires des documents) la liste des propriétaires de carrelets et/ou la liste des carrelets avec leur position et les photos.

Comme l'avait évoqué le Président dans son rapport moral, Monsieur GATEAU indique la possibilité, après établissement d'un bilan de la répartition des secteurs d'accueil des carrelets, de modifier la carte des zones concernées (à potentiel constant : 518 maximum) pour en faire sortir les secteurs dissuasifs pour les candidats et y faire entrer des secteurs plus attractifs correspondant à des communes volontaires pour accueillir des carrelets sur leur territoire et/ou édifier des carrelets « pédagogiques ».

Le Président donne la parole à Monsieur Serge CARRÈRE qui fait le point sur l'évolution du projet d' « Union des Associations des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique » :

- Il résume les acquis de la rencontre de PORNIC du 17 juin 2017 qui, faisant suite à plusieurs réunions antérieures, peut être considérée comme l'aboutissement du processus et la réunion fondatrice de l'union.

- Il donne lecture de la version définitive de la charte signée par 6 des 7 associations présentes à Pornic.

- Il indique que la prochaine réunion des associations signataires est prévue le 15 juin 2018 dans le Médoc.

Le Président donne la parole à Monsieur Bruno GARCIA qui évoque les mesures de protection de l'anguille (historique depuis 1980, mesures de reconstitution du stock, encadrement des conditions de pêche, interdictions et préconisations, etc.) qui, par son caractère à la fois maritime et fluvial constitue un trait d'union intéressant entre les domaines qui accueillent nos carrelets.

Il ressort de cet exposé intéressant et très complet le constat un peu attristé des paradoxes réglementaires : les mesures de protection draconiennes des adultes reproducteurs sont rendues pratiquement inopérantes (pour un esprit cartésien en tous cas) par la possibilité - même encadrée - de pêcher par millions leur alevins (civelles et piballes), ce qui a pour effet évident de compromettre gravement la survie de l'espèce en massacrant leur descendance ... il est difficile de trouver une logique dans ces dispositions contradictoires.

Questions des adhérents et thèmes abordés :

- Signature obligatoire d'un « architecte » sur les demandes de permis de construire présentées aux mairies. Un adhérent architecte conteste la légitimité de cette obligation et demande que lui soit communiqué, à l'occasion, copie de refus de permis « au motif de l'absence de signature d'un architecte ». Affaire à suivre ...

- Question relative au projet départemental de « charte carrelet » dont le Président a donné lecture avec toutes les précautions d'usage s'agissant d'un projet « en devenir » qui n'est pas encore acté par l'Assemblée départementale : la « reconnaissance patrimoniale » sera-t-elle assortie de nouvelles obligations, contraintes, interdictions imposées aux candidats à l'acquisition d'un carrelet ?

- De nombreuses questions font suite, s'agissant de la ressource halieutique, à l'intervention de Monsieur GARCIA et aux aspects parfois caricaturaux des dispositions de protection de cette ressource. Là encore, les commentaires sont du type « alors que la pêche industrielle, 7/7 et 24/24, dévaste les ressources avec des moyens considérables - un seul « coup de chalut » ramène plus de poissons en 2 heures que la totalité des carrelets de France en un an et ses victimes collatérales sont des espèces protégées -, ce sont les pêcheurs du dimanche (et seulement à la belle saison) qui sont accusés d'épuiser la ressource... »

Manifestement, la préoccupation partagée par une majorité de membres de l'association est liée à la raréfaction du poisson. En effet, même si le carrelet est un lieu de convivialité amicale et familiale, il est rappelé plusieurs fois que sa vocation principale est « la pêche » et l'A.G. se termine sur cette réaffirmation réitérée avec conviction par plusieurs tribuns.

À 12h30, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale et invite l'assistance à partager l'apéritif traditionnel et pour ceux qui ont retenu, à rejoindre ensuite la salle à manger.

Avant le repas, le Président et la Vice Présidente remettent aux administrateurs et à nos collaboratrices bénévoles Pierrette HUBERT et Danny TURBOT qui nous quittent les cadeaux qui témoignent de la reconnaissance de l'association pour les services qu'elles lui ont rendus.

Extraits du C.A. du 23 avril dernier ...

A) Bilan de l'Assemblée Générale annuelle de FOURAS:

- Il est décidé de revenir à la formule habituelle à partir de 2019 : site de prestige si possible et disponible la journée, **accueil du matin et apéritif organisés par l'association**, repas négocié avec un traiteur, **performances de la sono vérifiées à l'avance**.

- La date de la **prochaine assemblée générale** est arrêtée au samedi **30 mars 2019**, ce qui devrait permettre à tous les adhérents de prendre à l'avance les dispositions nécessaires pour y assister.

B) État des adhésions :

- notre association peut et doit faire porter ses actions auprès de ses adhérents et auprès de leurs « voisins de carrelets » (qui sont des adhérents potentiels), ce qu'elle fait depuis quelques années en accompagnant les manifestations estivales organisées autour des carrelets (Fouras et Port des Barques) et en promouvant depuis 2017 des rencontres amicales et festives : «Fête des Voisins de Carrelets».

- Une enquête sur le nombre de personnes différentes ayant accès à chaque carrelet devrait nous permettre d'asseoir la légitimité de l'association sur un public plus vaste que le seul dénombrement des «carrelets adhérents» (147 actuellement, mais qui peuvent correspondre à un public de plusieurs centaines de personnes, voire plus ...).

C) Préparation de l' « Écho des Estuaires »:

- La diffusion se fera **par courrier à tous les adhérents**. En effet, il paraît souhaitable à tous que cet outil de communication et de promotion de notre association reste matériellement présent et facilement disponible (pour la famille mais aussi les voisins, les amis, etc..) chez chaque adhérent. La disponibilité sur le site sera maintenue, de même que l'envoi par internet pour ceux qui le souhaitent.

D) Manifestations estivales.

- L'opération « Fête des Voisins de Carrelets », sur le mode de la « Fête des Voisins » (prévue cette année le vendredi 25 mai) devrait s'organiser, par secteur géographique (exemple : Marsilly, Fouras Nord, Fouras Sud, etc..) entre le 15 juin et le 15 juillet. Les dates seront publiées sur le site (exemple : « Marsilly, 14 juillet 2018, 46.226795, -1.168582 » = lieu, date & position GPS de la rencontre pour tenir compte de l'absence fréquente de signalisation adéquate). Les outils d'organisation seront disponibles, comme en 2017, sur le site. Les comptes rendus, avec photos, seront publiés dans l'Écho des Estuaires et sur le site.

- Dès que les dates et les modalités seront connues, nous serons associés à l'organisation (« Territoires Imaginaires ») des événements de l'été et le détail sera publié sur le site.

Annonces

Vente du carrelet n° 25 Piedemont, Port des Barques. Tél.: 0546481254 - 0685546259

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (SMS au 06 89 05 38 28) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre réglementaire établi.

La recette de Tante Yvonne

Plies ou Carrelet farcis, 4 pers.

Poisson, 150 g de chapelure, persil, ciboulette, 150 g de champignons de Paris, zeste de citron, thym, sauge, 2 œufs, 2 citrons, 1 dl de vin blanc, poivre, sel.

Préparer les poissons en filets. Enlever l'arête centrale.

Faire la farce : battre les oeufs en omelette, y ajouter la chapelure, le persil, la ciboulette, les champignons en dés, le zeste de citron, la sauge, le thym.

Bien répartir sur un des filet de poisson et poser dessus l' autre filet.

Graisser un plat à four, y déposer les poissons, arroser de vin blanc, couvrir de citrons en tranches, saler, poivrer et couvrir d'alu.

Four thermostat 5/6 30 à 35 mn. Enlever l'alu en fin de cuisson.

Bon appétit, tante Yvonne